



**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE  
DE SAINT-SÉVERIN  
1986, place du Centre  
Saint-Séverin (Québec) GOX 2BO**

**CERTIFICAT**

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement :

- Numéro 2022-788 et intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage 2017-766»;

Je, soussigné, Jocelyn St-Amant, Directeur général de la Municipalité de Saint-Séverin, certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de **62**.

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **16**.

Que le nombre de demandes faites est de **15**.

Que le règlement :

- Numéro 2022-788 et intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2017-766»;

soit réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat

à Saint-Séverin le 1<sup>e</sup> décembre 2022

  
\_\_\_\_\_  
signature

  
\_\_\_\_\_  
titre